



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

15 février 2017  
Français  
Original : anglais

Réunion du Groupe de Correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et pêche

Madrid, Espagne, 28 février – 1 mars 2017

**Point 7 de l'Ordre du jour : Progrès dans la préparation du Rapport sur la qualité de 2017 (QSR2017) relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes**

Projet de directives pour l'élaboration du rapport sur la qualité de 2017 (QSR 2017) relatif à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (OE1-OE2)

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en quantité limitée et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les Délégués sont priés de se munir de leur exemplaire pour les réunions et de ne pas demander d'autres copies.

## Introduction

1. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégré (IMAP), y compris les 23 Indicateurs communs et les 4 Indicateurs candidats a été adopté, lors de la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone (COP 19), en février 2016<sup>1</sup>. Le rapport sur la qualité de 2017 (QSR2017) sera le premier rapport relatif aux Objectifs Ecologiques et indicateurs communs connexes fondé sur l'IMAP. Le Programme de travail du PNUE/PAM, adopté lors de la COP 19, comporte un Objectif spécifique 1.4.1 "Evaluations périodiques fondées sur l'approche DPSIR et publiées en abordant, entre autres thèmes, l'état de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement, ainsi que les scénarii et l'analyse prospective du développement à long terme. Ces évaluations comprennent, dans leur analyse, les vulnérabilités et les risques liés au changement climatique des zones marines et côtières, de même que les lacunes en termes de connaissances sur la pollution marine, les services écosystémiques, la dégradation du littoral, les impacts cumulatifs et les impacts de la consommation et de la production". L'activité spécifique pour 2016-2017 consiste à "Préparer et publier un rapport sur la qualité (QSR), qui s'appuie sur les OE fondés sur l'Approche écosystémique du PAM et les indicateurs communs connexes"

2. A propos de la mise en œuvre de l'IMAP, il convient de suivre plusieurs étapes. Ces étapes planifiées comprennent :

- i. l'élaboration de fiches descriptives d'orientation des indicateurs pour chaque indicateur commun de l'IMAP. Ces fiches descriptives d'orientation permettront d'extraire les informations pertinentes de l'Orientation de l'IMAP, qui seront révisées et discutées lors des réunions CORMON relatives à la pollution, la biodiversité et la pêche et le littoral et l'hydrographie prévues en 2016 et début 2017 ;
- ii. la révision des programmes nationaux de surveillance afin de les harmoniser avec l'IMAP, avec l'appui du PNUE/PAM, notamment le Projet EcAp MED II financé par l'UE. Les pays européens ont entrepris ce travail dans le cadre de leurs obligations au titre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (UE – DCSMM) ;
- iii. l'élaboration d'un système de publication des données PNUE/PAM IMAP, connecté à la plateforme InfoMap du CAR/INFO ; et
- iv. l'élaboration de modèles révisés pour les données, les métadonnées et les évaluations de chaque indicateur commun et candidat de l'IMAP, pour la gestion et les évaluations de données futures. Ces modèles seront harmonisés avec le plus récent modèle de rapports de la DCSMM et tiendront compte des rapports de données et d'évaluation OSPAR et HELCOM. Les projets de modèles seront discutés lors des réunions CORMON afin de permettre aux pays d'expérimenter certains indicateurs. Les résultats de ces tests seront inclus dans le QSR2017 et les modèles définitifs seront présentés aux points focaux du PAM et à la COP20 en 2017, pour examen et adoption.

3. Depuis l'adoption de la décision de l'IMAP lors de la COP19, et du fait que la mise en œuvre de l'IMAP soit encore à sa phase initiale, il convient d'élaborer une approche pour le QSR2017 qui réponde au cours laps de temps pour la préparation de ce rapport et des lacunes de données pour certains indicateurs de l'IMAP. Cette approche devra également tenir compte de la démarche adoptée par d'autres mers régionales (notamment OSPAR et HELCOM) et du travail effectué à l'échelle mondiale, notamment les travaux en cours du Processus régional relatif à une deuxième évaluation

---

<sup>1</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.22/28. Décision IG.22/7 : Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes

mondiale du milieu marin et le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030, dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs aux océans. Du fait que les pays sont encore en cours de révision de leurs programmes nationaux de surveillance, il ne sera pas possible de compiler un ensemble complet de données pour tous les indicateurs de l'IMAP pour le QSR2017. Par conséquent, l'approche la plus pratique pour le QSR2017 consiste à utiliser l'ensemble des données d'indicateurs disponibles et de compléter et d'aborder les lacunes par le biais des contributions de diverses sources. Lors des premières étapes, il conviendra d'identifier et de cartographier les sources d'information supplémentaires, d'autres partenaires, les rapports des PAN, etc. L'Annexe 1 présente une ébauche de Table des matières, pour examen et orientation de la présente réunion.

4. Parallèlement, un projet de Modèle d'évaluation d'indicateur et de Modèle de métadonnées seront élaborés (voir Annexe 2 pour la première ébauche de Modèle d'évaluation d'indicateur). Ces modèles seront discutés sous le point 4 de l'ordre du jour de cette réunion, en vue d'examiner (et également afin de permettre aux pays de les tester) ou d'expérimenter ces modèles pour certains indicateurs pour lesquels il existe des données. Les résultats de ces tests seront inclus dans le QSR2017 et les modèles définitifs seront présentés aux Points focaux du PAM et à la COP20 en 2017 pour examen et adoption.

5. Il est suggéré de préparer le rapport QSR2017 sous forme d'un rapport interactif, attrayant visuellement, largement accessible en ligne et comprenant des éléments graphiques et des animations (notamment des séries temporelles de cartes des concentrations). En plus de la section principale, il pourrait y avoir des liens vers des études de cas, (des Parties contractantes, de même que des partenaires), ou des liens vers d'autres bases de données et sources d'information. Il convient également de préparer et de publier un Rapport de synthèse.

### **Processus de préparation et calendrier du QSR2017**

6. Un groupe de travail sur le QSR2017 composé de l'ensemble des composantes du PAM veillera à la coordination technique. Ce groupe de travail aidera à définir les experts, les sources de données et d'information pertinents qui pourront contribuer au QSR2017. Il sera possible de recruter un certain nombre d'experts thématiques (liés à chaque Objectif écologique), afin qu'ils apportent leur appui à la rédaction du rapport.

7. Les Parties contractantes, initialement par le biais des réunions CORMON sur la biodiversité, la pollution, les déchets, le littoral et l'hydrographie, seront amenées à apporter une orientation et des sources d'information afin de contribuer au QSR2017. En outre, les Parties contractantes seront invitées à examiner et à envisager de tester le projet de Modèle d'évaluation d'indicateur. Il convient de noter que bien que l'IMAP ait été adopté, jusqu'à présent aucun modèle de métadonnées et d'évaluation n'a encore été présenté aux Parties contractantes pour adoption. Ces expérimentations de l'évaluation au plan national seront incluses dans le QSR2017, le cas échéant, parallèlement aux études de cas des initiatives et projets pertinents relatifs aux Indicateurs communs. Il est prévu que le rapport soit en ligne et ce format devrait permettre, en plus du texte principal du rapport, d'inclure des liens vers les évaluations et les études de cas nationales, si nécessaire.

8. La vérification des ébauches des chapitres du QSR2017 en début 2017 sera entreprise par le Groupe de travail sur le QSR2017, le CORMON, puis par les réunions des Points focaux du PAM

en 2017. Le projet final sera révisé par le Groupe de coordination de l'EcAp, avant sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM et sa publication pour la COP 20.

**Annexe I.****Echéancier de préparation du Rapport sur l'état de la qualité (QSR2017) pour la Méditerranée.**

Date	Action
Novembre 2016 – Janvier 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cartographie initiale des sources de données et d'information (par le Secrétariat)</li> <li>2. Création des groupes du CORMON en ligne et d'experts thématiques par le biais de l'outil commun InfoMap (par les Parties Contractantes et le Secrétariat)</li> <li>3. Rédaction de la fiche descriptive sur l'évaluation des indicateurs par la composante principale du PNUE/PAM pour chaque Objectif écologique. MEDPOL (OE5, OE9, OE10), CAR/ASP (OE1, OE2) et PAP/CAR (OE7, OE8).</li> <li>4. Etudes de cas proposées à titre volontaire (par les Parties Contractantes) et reconfirmation des experts du CORMON</li> </ol>
Février – Mars 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Préparation et soumission de la première version des Fiches descriptives des évaluations du QSR2017 aux experts du CORMON, pour examen</li> <li>6. Tenue de la réunion CORMON sur les déchets marins, la biodiversité et le littoral et l'hydrographie, les 28 février – 2 mars à Madrid (Espagne), pour examen de l'ébauche des Fiches descriptives d'évaluation</li> </ol>
Avril – Mai 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Révision des fiches descriptives d'évaluation, chapitres, cas d'étude et structure de la plateforme web en ligne pour le QSR2017, examinées par le Groupe de coordination de l'EcAp au cours de la réunion de l'Interface science-politiques, prévue en mai 2017 par le Plan Bleu, dans le cadre du projet EcAp II</li> <li>8. Révision des Fiches descriptives, chapitres, études de cas et structure de la plateforme web en ligne pour le QSR2017, lors des réunions des Points focaux de la composante, en mai 2017.</li> </ol>
Juin – Septembre 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Le Secrétariat examine et met en ligne le QSR2017 dans la plateforme en ligne.</li> <li>10. Version finale du QSR2017 en ligne pour examen par le Groupe de coordination de l'EcAp et les Points focaux du PAM (par le Secrétariat)</li> </ol>
Octobre – Décembre 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Soumission à la COP 20</li> </ol>
2018	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Traduction et publication en ligne du QSR2017</li> </ol>

## **Annexe II.**

### **Ebauche de la Table des matières du QSR2017**

Pour chaque Indicateur commun, une fiche descriptive d'évaluation accompagnée des résultats de l'évaluation, sera remplie au plan régional, en vue de s'assurer qu'une approche commune soit utilisée. En outre, des études de cas seront préparées par les Parties contractantes et les partenaires du PAM, par indicateur, aux plans national, sous-régional et régional.

#### **1. Introduction**

- 1.1. Le PNUE/PAM et la Convention de Barcelone
- 1.2. L'Approche écosystémique et le Programme intégré de surveillance et d'évaluation
- 1.3. Les autres principaux processus régionaux et internationaux (notamment la SMDD, la DCSMM, DS, etc.)
- 1.4. Le processus d'évaluation du QSR2017

#### **2. Les caractéristiques environnementales**

- 2.1. Le milieu marin et côtier de Méditerranée
- 2.2. Les impacts du changement climatique

#### **3. Les caractéristiques socioéconomiques de Méditerranée**

#### **4. THEME PRINCIPAL 1 : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE**

##### **Eutrophisation (OE 5)**

- 1.1 Indicateur commun 13 : Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau (EO5)
- 1.2 Indicateur commun 14 : Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau (EO5)

##### **Pollution (OE 9)**

- 1.2.1 Indicateur commun 17 : Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE9, concernant le biote, les sédiments, l'eau de mer)
- 1.2.2 Indicateur commun 18 : Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie (OE9)
- 1.2.3 Indicateur commun 19 : Occurrence, origine (si possible) et étendue des événements critiques de pollution aiguë (par ex. déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (EO9)
- 1.2.4 Indicateur commun 20 : Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (EO9);
- 1.2.5 Indicateur commun 21 : Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées (EO9)

### **Déchets maritimes (OE 10)**

1.2.6 Indicateur commun 22 : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (EO10) ;

1.2.7 Indicateur commun 23 : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (EO10)

1.2.8 Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de détritiques que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer déterminés (EO10)

### **Energie sous-marine ; bruit (OE 11)**

1.2.9 Indicateur candidat 26 : Proportion des jours et distribution géographique, où les bruits impulsifs à haute, moyenne et basse fréquence dépassent les niveaux qui entraîneraient un impact significatif sur les animaux marins

1.2.10 Indicateur candidat 27 : Niveaux continus de sons à basse fréquence à l'usage de modèles, le cas échéant

## **5. THEME PRINCIPAL 2 : BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES**

### **Biodiversité et écosystèmes (OE 1)**

1.2.11 Indicateur commun 1 : Aire de répartition des habitats (EO1) afin d'envisager également l'étendue de l'habitat en tant que caractéristique significative

1.2.12 Indicateur commun 2 : Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat (EO1)

1.2.13 Indicateur commun 3 : Aire de répartition des espèces (OE1 concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins)

1.2.14 Indicateur commun 4 : Abondance de la population des espèces sélectionnées (OE1, concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins)

1.2.15 Indicateur commun 5 : Caractéristiques démographiques de la population (OE1, par ex. structure de la taille ou de la classe d'âge, ratio des sexes, taux de fécondité, taux de survie/mortalité concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins)

### **Espèces non-indigènes (OE 2)**

1.2.16 Indicateur commun 6 : Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans les zones à risques (OE2, concernant les principaux vecteurs et voies de propagation de telles espèces, dans la colonne d'eau et les fonds marins, selon le cas)

**Poissons et mollusques exploités à des fins commerciales (OE 3)**

- 1.2.17 Indicateur commun 7 : Biomasse du stock reproducteur (EO3) ;
- 1.2.18 Indicateur commun 8 : Total des débarquements (EO3) ;
- 1.2.19 Indicateur commun 9 : Mortalité de la Pêche (EO3) ;
- 1.2.20 Indicateur commun 10 : Effort de pêche (EO3) ;
- 1.2.21 Indicateur commun 11 : Prise par unité d'effort (CPUE) ou Débarquement par unité d'effort (LPUE) d'une manière indirecte (EO3)
- 1.2.22 Indicateur commun 12 : Prise accessoire d'espèces vulnérables et non ciblées (EO1 et EO3)

**6. THEME PRINCIPAL 3 : INTERACTION ET PROCESSUS TERRESTRES ET MARITIMES**

**Hydrographie (OE 7)**

- 1.2.23 Indicateur commun 15 : Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques (EO7)

**Ecosystèmes et paysages côtiers (OE 8)**

- 1.2.24 Indicateur commun 16 : Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles (EO8)
- 1.2.25 Indicateur candidat 25 : Changement de l'utilisation du sol (EO8)

**7. Perspectives de l'évaluation écosystémique**

**8. Conclusions et recommandations**